

Rostan, Marie, dite Jeannette

dit Lafond ; Ramel

Cote de référence	dossier non conservé
Code de communication	[dossier non conservé]
Condamné en	1867
Envoyé en	Nouvelle-Calédonie
N° matricule	4 / 27

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).